

ONE 383

Mai 2018

ISSN 2318-9118

La protection sociale non contributive examinée sous l'angle de l'enfance et de l'équité en Algérie¹

Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (IPC-IG)

L'Algérie est un pays situé en Afrique du Nord, sur la côte méditerranéenne. En 2016, environ 33 et 11,6 pour cent de ses 40,6 millions d'habitants étaient respectivement âgés de moins de 18 et de 5 ans. Avec un indice de développement humain de 0,745, l'Algérie arrive 83ème sur 188, entrant ainsi dans la catégorie des pays au « développement humain élevé ». En 2011, 5,5 pour cent de la population vivait sous le seuil national de pauvreté. Les taux de pauvreté y sont généralement plus élevés en milieu urbain (5,8 pour cent) qu'en milieu rural (4,8 pour cent).

En 2012, 8,9 per cent de la population de moins de 25 ans vivait en situation de pauvreté monétaire, définie comme l'absence de revenus du travail au sein d'un ménage, tandis que 18 pour cent vivaient en situation de pauvreté multidimensionnelle. En 2012, la pauvreté multidimensionnelle est passée de 22,4 à 18 pour cent parmi les moins de 25 ans, bien qu'elle reste particulièrement élevée (27,2 pour cent) chez les enfants de moins de 5 ans.

En pourcentage du PIB, les dépenses de santé totales de l'Algérie dépassent la moyenne de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (région MENA, de l'anglais *Middle East and North Africa*), avec 7,2 pour cent contre 5,3 pour cent en 2014. Le niveau supérieur de ses investissements en soins de santé se traduit par un taux de mortalité infantile inférieur. Les disparités socioéconomiques restent toutefois profondes : la mortalité infantile est presque deux fois plus élevée chez les ménages vulnérables (29 pour mille) que parmi les ménages riches (16 pour mille).

Le système de protection sociale de l'Algérie se divise en deux branches, l'une contributive et l'autre non. La branche non contributive consiste en des transferts sociaux et des services d'assistance sociale destinés aux couches les plus vulnérables de la population et à des groupes spécifiques tels que les étudiants et les personnes handicapées. Les régimes non contributifs comprennent également des programmes relatifs à l'éducation, comme des bourses scolaires ou des programmes d'alimentation scolaire, ainsi que des programmes de promotion de l'emploi destinés aux jeunes. La mise en œuvre des programmes de protection sociale y est principalement confiée au ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme. Le Gouvernement subventionne également l'alimentation et l'énergie ; cette dernière représentait 5,3 pour cent du PIB en 2016.

Le plus vaste régime de protection sociale administré par le ministère de la Solidarité nationale, de la famille et de la Condition de la Femme est l'Allocation forfaitaire de solidarité, un programme de transferts monétaires non conditionnels destiné aux membres les plus vulnérables de la société; doté d'un budget de 39,1 milliards de dinars algériens, il a bénéficié en 2016 à 831 452 habitants. Parmi ses groupes cibles figurent les ménages dirigés par des hommes de plus de 60 ans ne percevant aucun revenu, les personnes handicapées et les ménages dirigés par des femmes ne percevant aucun revenu. Les ménages bénéficiaires reçoivent un transfert mensuel de 3 000 dinars algériens, auxquels s'ajoutent 120 dinars par membre à charge (trois maximum).

Ce ministère met également en œuvre plusieurs programmes de travaux publics ; le plus vaste d'entre eux est le Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS), dont l'objectif consiste à promouvoir l'inclusion des populations pauvres et vulnérables. Ce programme propose des offres d'emploi temporaire dans des projets de développement communautaire. En 2016, plus de 371 495 personnes ont participé à ce programme et perçu



un salaire mensuel de 6 000 dinars. Au total, un budget de 25,4 milliards a été consacré au programme en 2016. En outre, les Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP-HIMO) proposent des offres d'emploi temporaire consistant à assurer la maintenance et la réhabilitation des infrastructures publiques. Ce programme cible des provinces affichant des taux de chômage élevés et un manque d'infrastructures. Le programme Blanche Algérie a lui aussi pour double vocation d'apporter une assistance aux chômeurs et d'améliorer les infrastructures. Conjugué au TUP-HIMO, ce programme a couvert en moyenne 22 206 bénéficiaires par an entre 2010 et 2015. Depuis 2002, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales verse un transfert monétaire non conditionnel baptisé Fonds d'indemnisation des victimes des évènements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale et la promotion de la citoyenneté. La composante axée sur l'enfance de ce programme permet aux bénéficiaires avec enfants et sans revenus de percevoir un transfert monétaire 25 pour cent supérieur au montant statutaire.

Les personnes handicapées ne percevant aucun revenu peuvent recevoir jusqu'à 4 000 dinars par mois grâce au Programme pour la protection et promotion des personnes handicapées. En 2014, il a bénéficié à 469 000 habitants. Certains programmes ciblent expressément les enfants, comme l'Allocation spéciale de scolarité, qui verse 3 000 dinars à chaque rentrée scolaire aux enfants particulièrement vulnérables pour assurer leur fréquentation scolaire; trois millions d'écoliers ont ainsi reçu cette allocation en 2013. Elle est complétée par la Bourse scolaire, qui appuie l'accès à l'éducation des enfants scolarisés dans le primaire et le secondaire, mais aussi dans des pensionnats, en les exonérant de frais de scolarité. La Bourse nationale promeut quant à elle l'accès à l'enseignement supérieur en accordant des transferts monétaires conditionnels aux diplômés du secondaire issus de familles à faibles revenus. Le ministère de l'Éducation gère en outre un programme de Cantine scolaire qui a servi des repas à environ 3,3 millions d'étudiants en 2013-2014. Les enfants les plus pauvres et vulnérables reçoivent par ailleurs gratuitement des Manuels scolaires, un programme qui couvre 4,4 millions d'enfants par an. Enfin, le Gouvernement met également en œuvre un programme de logement destiné à éradiquer les bidonvilles et à permettre aux familles à faibles revenus d'accéder au logement.

L'Algérie dispose de plusieurs programmes de protection sociale, dont beaucoup ciblent les chômeurs. L'Allocation forfaitaire de solidarité et l'Allocation spéciale de scolarité constituent de clairs exemples de protection sociale axée sur l'enfance. De plus amples efforts doivent toutefois être déployés pour toucher les nombreux enfants vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle, en particulier ceux de moins de 5 ans.

Note:

1. Le présent One Pager découle d'une étude complète menée en partenariat entre l'IPC-IG et Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Toutes les références des données sont intégralement fournies dans le rapport complet correspondant:

Machado, A. C., C. Bilo, R. G. Osorio, et F.V. Soares. 2018. Overview of Non-contributory Social Protection Programmes in the Middle East and North Africa (MENA) Region through a Child and Equity Lens. Brasília et Amman: Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive et Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord: https://goo.gl/QfmKwK.